

MAIRIE DE MAISONS-ALFORT

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil
D'Administration du Centre Communal
d'Action Sociale

Nombre de Membres
Composant le Conseil
D'Administration : 9

En exercice : 9

Présents à la séance
ou représentés : 8

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi 5 avril, à 18h00, les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis sous la présidence de Madame Marie-Laurence BEYO, Maire Adjointe, Vice-Présidente Ordonnatrice du C.C.A.S, pour la tenue de la séance ordinaire à laquelle ils ont été convoqués par écrit individuellement le 21 mars 2024, conformément à l'article L123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Etaient présents :

Madame BEYO, Maire-Adjointe, Vice-Présidente Ordonnatrice du C.C.A.S,
Mesdames CHAPTAL, DOUIS, VIDAL, Conseillères Municipales,
Madame GIVRY, représentant l'Union Départementale des Associations Familiales,
Madame MARCHAL, représentant les associations de retraités et de personnes âgées,
Monsieur BONAÏTI, représentant les associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions.

Absente représentée :

Madame PARRAIN, Maire, Présidente du C.C.A.S, représentée par Madame BEYO, en vertu du pouvoir écrit en date du 4 avril 2024

Absente :

Madame COPPOLA, représentant les associations de personnes handicapées

Secrétaire de séance :

Monsieur BESANÇON, conformément à l'article R123-23 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Les membres présents formant la majorité des administrateurs en exercice peuvent délibérer valablement en exécution de l'article R123-17 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Madame Marie-Laurence BEYO, Maire-Adjointe, Vice-Présidente du C.C.A.S a ouvert la séance à 18h00 après appel nominal.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2024
Délibération du vendredi 5 avril 2024

LE CONSEIL,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2311-1 et L2312-3,
VU la délibération du Conseil d'Administration du 8 mars 2024 relative au débat d'orientation budgétaire de l'exercice 2024,
VU le Budget Primitif pour l'exercice 2024 présenté par Madame Marie-Laurence BEYO, Vice-Présidente Ordonnatrice du C.C.A.S.,

DÉLIBÈRE,

VOTE le Budget Primitif de l'exercice 2024, dont la balance générale s'équilibre comme suit :

| | Section de Fonctionnement | Section d'Investissement |
|-------------------------|---------------------------|--------------------------|
| DEPENSES TOTALES | 597 606,76 € | 750,00 € |
| Recettes de l'exercice | 527 800,00 € | 224,93 € |
| Résultat reporté | 69 806,76 € | 525,07 € |
| RECETTES TOTALES | 597 606,76 € | 750,00 € |

Par nature, chapitre par chapitre, comme suit :

Section de Fonctionnement

| | |
|--|--------------|
| Chapitre 011 : Charges à caractère général | 422 020,00 € |
| Chapitre 012 : Charges de personnel et frais assimilés | 80,00 € |
| Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante | 171 006,76 € |
| Chapitre 67 : Charges exceptionnelles | 4 500,00 € |
| Chapitre 70 : Produits et prestations de service | 195 000,00 € |
| Chapitre 74 : Dotations, participations | 318 300,00 € |
| Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante | 14 500,00 € |
| Chapitre 002 : Excédent de fonctionnement reporté (annexe) | 69 806,76 € |

Section d'Investissement

| | |
|---|----------|
| Chapitre 016 : Emprunt et dettes assimilées | |
| Article 165 : Dépôts et cautionnement | 750,00 € |

Et ont signé les Membres Présents,
Pour Extrait Conforme,
Pour le Maire,
La Maire Adjointe,
Vice-Présidente Ordonnatrice du
Centre Communal d'Action Sociale



Marie-Laurence BEYO

Marie-Laurence BEYO

Délibération n° 2024 04 05 04

Votée par :
8 Voix pour,
0 Voix contre,
0 Abstention(s),
0 Pas part au vote

Transmise à la Préfecture pour
Contrôle de Légalité le 09/04/2024
Affichée le 10/04/2024

Accusé de réception en préfecture
094-269400248-20240405-2024040504-BF
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024